

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-202

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juin 2025	Délibération
	Direction Achat et Commande Publique	N° 2025-202

Bilan 2024 du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)- Décision - Approbation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commande publique est un véritable levier de l'action publique notamment dans le domaine du développement durable. C'est la raison pour laquelle, a été initiée depuis 2016 une nouvelle politique d'achats établie conjointement par Bordeaux Métropole, la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bordeaux, intitulée « Innovation et commande publique » dont l'objectif est d'utiliser les marchés publics et les concessions pour promouvoir l'environnement, l'innovation et l'insertion sociale dans les achats ou encore pour faciliter l'accès des très petites entreprises et moyennes entreprises (TPE/PME).

Cela s'est matérialisé pour Bordeaux Métropole par l'adoption en 2016 d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), véritable feuille de route permettant d'utiliser la commande publique dans la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur du développement durable. Il convient de souligner que Bordeaux Métropole faisait à l'époque partie des tous premiers à se doter d'un tel outil.

Par délibération n°2021/221 du 21 mai 2021, un nouveau SPASER a été approuvé pour la période 2021-2026 fixant de nouveaux objectifs plus ambitieux notamment dans le domaine de l'Economie sociale et solidaire (ESS) ou de la lutte contre les gaz à effet de serre et prévoyant également un plus grand nombre d'indicateurs à suivre tant en nombres qu'en montants.

Pour rappel ce schéma se décompose en six axes thématiques :

1. une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi,
2. une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire,
3. une commande publique qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutte contre toutes les formes de discrimination,
4. une commande publique facile d'accès et favorisant le développement des TPE / PME,
5. une commande publique innovante, performante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics,
6. une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsables au sein de Bordeaux Métropole.

Il se décline ensuite en un grand nombre de divers chantiers/projets.

Dans le cadre de l'axe 6, Bordeaux Métropole s'est engagé à suivre l'exécution du présent schéma en évaluant régulièrement les actions mises en œuvre et à rendre compte régulièrement de l'avancée de ces actions et en les ajustant au regard des résultats obtenus dans une démarche d'amélioration continue. Le présent rapport vient donc présenter, pour information et pour chacun des axes, un bilan qualitatif et quantitatif des principales actions

menées pour l'année 2024. Une annexe vient donner un bilan plus exhaustif en complément.

Axe 1 : une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi

Bordeaux Métropole ambitionne de faire de la commande publique un véritable soutien à l'ESS. En 2024, 99 contrats ont été attribués à des structures de l'ESS (347 entre 2021 et 2023) et 17,4 millions d'€ TTC ont été versés dans ce cadre (51,5 M entre 2021 et 2023). Ces indicateurs n'existaient pas dans le précédent schéma.

Parmi les marchés concernés figurent notamment la collecte et le traitement des déchets alimentaires et la sensibilisation des usagers sur le territoire de Bordeaux Métropole, et le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés dégradées.

Afin de favoriser l'insertion sociale, plusieurs marchés dits « réservés » (marchés où seules des structures d'insertion par l'activité économique ou des entreprises adaptées peuvent répondre) ont été conclus. 12 contrats de ce type ont pu être passés en 2024, comme, la valorisation avec méthanisation et le recyclage des dosettes, capsules de café et sachets de thé et tisanes ou la collecte de mégots sur une partie du territoire de Bordeaux Métropole. Pour les années 2021 à 2023, 53 contrats de ce type avaient été conclus et dans le cadre des quatre années du précédent SPASER, 32 contrats de ce type avaient été conclus. En 4 ans, la métropole a plus que doublé cette typologie de marchés.

En complément Bordeaux Métropole a également poursuivi son action en faveur du dispositif de clauses d'insertion en continuant à en intégrer dans les différents contrats (marchés publics et concessions) et en diversifiant les secteurs d'activités concernés afin de pouvoir toucher différents profils de personnes éloignées de l'emploi, qu'elles soient diplômées ou pas. Par exemple des clauses d'insertion ont été intégrées dans des contrats de prestations informatiques ou de maîtrise d'œuvre.

C'est ainsi qu'en 2024, 69 % des contrats conclus dès 90 000 € HT comportaient une telle clause. Grâce à cette action volontariste Bordeaux Métropole va au-delà des objectifs fixés par la loi climat et résilience qui ne fixent une obligation de clause sociale que pour les marchés formalisés (supérieurs à 221 000 € HT pour les marchés de fourniture et de services et 5 538 000 € HT pour les marchés de travaux).

Ces actions représentent 435 643 heures d'insertion réalisées en 2024 au profit de 1 267 bénéficiaires (en moyenne 16 % de femmes et 84 % d'hommes). Le taux de sortie positive (obtention d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée, contrat d'apprentissage ou autre) a été de 87 % en 2024.

À titre de comparaison, 939 013 heures ont été réalisées entre 2021 et 2023 traduisant là aussi le maintien de cette action volontariste de la Métropole en la matière.

Parmi les principales opérations et contrats ayant généré des heures d'insertion sont :

- les accords-cadres de travaux de voirie à bons de commande,
- les accords-cadres de travaux de création, renforcement, renouvellement et d'extension des ouvrages assainissement à bons de commande,
- les prestations d'infogérance.

Axe 2 : Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire

Bordeaux Métropole a renforcé son engagement en matière de clauses environnementales dans les différents contrats en cherchant à les intégrer dès 40 000 € HT contre 90 000 € HT dans le cadre du précédent SPASER. En combinant cette approche avec la mise en place de formations internes à destination des services opérationnels sur la définition du besoin et sur les achats durables, 89,2 % des contrats comportaient une considération environnementale en 2024 (de 40 % en 2021 à 74,2 % en 2023, contre, en moyenne, 30 % des contrats supérieurs à 90 000 € HT auparavant). Des clauses sont proposées aujourd'hui dans pratiquement toutes les natures de prestations.

La prise en compte de l'empreinte carbone faisait également partie des axes de travail demandés dans le cadre du nouveau schéma. Une expérimentation d'un critère sur le poids carbone a été menée dans le cadre de la procédure pour la fourniture de mobiliers de

bureaux, en centrale d'achat métropolitaine. L'expérimentation est positive, mais montre qu'il est impératif que les candidats soient accompagnés. La lourdeur de l'accompagnement nécessaire ne permet pas généraliser cette expérimentation.

Plusieurs actions ont également été poursuivies en matière de réemploi et de reconditionnement que ce soit dans le domaine de l'informatique, du papier ou des matières plastiques. En 2024, Bordeaux Métropole a maintenu la proposition de jouets reconditionnés dans le cadre du Noël des enfants des agents via la société locale Replay. D'autres mesures ont été poursuivies en faveur de la diminution et de la valorisation des déchets comme, par exemple la pérennisation des opérations de broyage de végétaux au bénéfice des particuliers.

Axe 3 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutte contre les toutes les formes de discrimination

Tous les cahiers des charges intègrent désormais une présentation de la double labellisation égalité et diversité de Bordeaux Métropole, afin de valoriser les actions entreprises dans ce but. De même un questionnaire a été intégré dans les dossiers de consultation, sans obligation de réponse pour les entreprises, mais afin de leur permettre de mesurer leur niveau de « maturité interne » sur ces sujets de responsabilité sociétale.

Par ailleurs, comme cela avait déjà été initié dans le précédent schéma, la lutte contre les discriminations est systématisée dans les concessions et fait l'objet d'un plan de progrès analysé chaque année.

En 2024, un critère responsabilité sociétale des entreprises a été généralisé dans les procédures en cours de nouveaux contrats de concessions.

L'objectif va donc être de chercher à développer la mise en œuvre de ce critère dans les prochains mois.

Axe 4 : Une commande publique facile d'accès et qui favorise le développement des TPE/PME

Comme pour les aspects sociaux et environnementaux, la Métropole a poursuivi son action en matière de facilitation d'accès des TPE/PME à la commande publique. En 2024, 50,3 % des attributaires étaient des TPE/PME, ce qui représente 591 entreprises pour un montant total versé de 149 M € TTC. Entre 2021 et 2023, ce taux varie de 51,6 % à 53,6 % ce qui représente 2 676 entreprises pour un montant total versé de 331 M € TTC. Ces éléments financiers n'étaient pas mesurés auparavant.

Afin de promouvoir l'accès à la commande publique plusieurs actions ont été poursuivies comme notamment la communication sur la planification achats afin de donner de la visibilité aux entreprises. De même des actions de formation/sensibilisation ont été faites auprès des adhérents de différentes fédérations professionnelles comme, par exemple sur le décryptage des cahiers des charges. Une soixantaine d'entreprises a ainsi été concernée par ces différentes actions. De nombreuses rencontres ont également été organisées que ce soit dans le cadre de salons professionnels, de rencontres individuelles ou dans le cadre de sourcings.

À noter toutefois que malgré les actions menées qui génèrent pourtant un bilan positif, un grand nombre de TPE/PME hésite encore à répondre considérant toujours la commande publique comme un sujet complexe. Il sera nécessaire de revoir les actions à mener pour permettre la mise en place d'actions plus adaptées.

Axe 5 : Une commande publique performante et innovante

Bordeaux Métropole poursuit également son engagement en faveur de l'innovation en utilisant la possibilité offerte par la réglementation de conclure directement sans mise en concurrence des achats de solutions innovantes jusqu'à 100 000 €HT.

Il est important de souligner que depuis la création de ce dispositif en décembre 2018, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont déjà conclu une quarantaine d'achats de ce type et sont les deux acheteurs publics à l'utiliser le plus en France.

En 2024, 4 nouveaux achats de ce type ont été effectués, notamment pour la fourniture d'un

